



REUNION A MI-PARCOURS DES MINISTRES EURO-MEDITERRANEENS
DES AFFAIRES ETRANGERES (DUBLIN, LES 5 ET 6 MAI 2004)

-0-0-0-

CONCLUSIONS DE LA PRESIDENCE

I. INTRODUCTION

1. La réunion à mi-parcours des ministres euro-méditerranéens des affaires étrangères, qui s'est tenue à Dublin, a permis aux partenaires de réaffirmer qu'ils demeurent attachés au processus de Barcelone. Elle a confirmé l'importance du partenariat et de la responsabilité commune à l'égard du processus, qui en constituent des éléments essentiels.

2. La réunion s'inscrivait dans le contexte d'un certain nombre d'initiatives concernant les pays de la région méditerranéenne et au-delà. L'Union a proposé d'inclure les partenaires méditerranéens dans la politique de voisinage. En outre, un rapport intérimaire sur un partenariat stratégique entre l'UE et la région méditerranéenne ainsi que le Moyen-Orient, élaboré conformément au mandat donné par le Conseil européen en décembre 2003, a été accueilli favorablement par le Conseil européen de mars 2004. Se fondant sur ce rapport intérimaire, des travaux sont en cours pour définir, en vue du Conseil européen de juin, une approche commune des relations avec la région qui s'étend de la Mauritanie à l'Iran - la Méditerranée et le Moyen-Orient.

3. Les ministres ont condamné sans réserve les attentats terroristes, notamment ceux commis à Casablanca, à Istanbul et à Riyad, ainsi que l'effroyable attentat perpétré à Madrid le 11 mars, et ont exprimé leur solidarité avec les victimes. Ces événements ont rendu plus pertinent encore le partenariat euro-méditerranéen en tant que cadre pour la solidarité et la coopération entre l'UE et ses partenaires méditerranéens en vue de faire face aux menaces communes pour la sécurité. Cela devrait inciter les partenaires à renforcer l'ensemble de leurs activités conjointes, notamment en ce qui concerne la lutte contre le terrorisme sous toutes ses formes, la coopération dans le domaine de la justice et des affaires intérieures, et le dialogue interculturel.

4. Les ministres ont par conséquent confirmé leur attachement et leur engagement à l'égard du processus de Barcelone en tant que cadre principal pour un ensemble cohérent de relations privilégiées dans la région euro-



méditerranéenne. Ils ont pris acte des activités de coopération, nombreuses et concrètes, qui ont été mises en place dans un esprit de partenariat sur des thèmes allant de questions politiques et de sécurité, y compris les droits de l'homme, la réforme politique et la bonne gestion des affaires publiques, à la culture, l'éducation et la libre circulation des personnes, en passant par la libéralisation des échanges, la réforme économique et les réseaux d'infrastructures. Ils se sont donc fermement engagés à mettre en œuvre le programme de Naples afin de donner une nouvelle impulsion au processus de Barcelone tout en recherchant les moyens d'améliorer le sentiment de responsabilité commune à l'égard du processus.

5. Les participants à la réunion ont également reconnu que la politique européenne de voisinage peut tirer parti du processus de Barcelone et y contribuer sur la base de plans d'actions arrêtés conjointement, ainsi que les possibilités et les avantages que cette politique offre aux pays méditerranéens partenaires. Dans le cadre d'une approche différenciée, l'UE peut proposer un dialogue politique plus intense et un accès plus large aux programmes et aux politiques de l'UE, y compris la participation progressive de ces pays aux quatre libertés, particulièrement au marché unique, ainsi qu'une coopération renforcée dans le domaine de la justice et des affaires intérieures.

Ces relations étroites et fondées sur la coopération dépendront d'une meilleure compréhension réciproque des préoccupations en matière de sécurité et du renforcement des engagements pris à l'égard de valeurs et de principes communs, tels que la promotion des droits de l'homme, la lutte contre le terrorisme et la non-prolifération des armes de destruction massive. L'importance du soutien que l'UE accorde à la mise en œuvre de réformes doit être liée, sur une base déterminée d'un commun accord et dans un esprit de responsabilité commune, à l'intensité des efforts que déploient les partenaires, tels qu'évalués par des instruments convenus. Il convient de renforcer le lien entre les crédits accordés au titre des MEDA ou par la BEI, ainsi que la coordination au sein de l'UE et avec les autres bailleurs de fonds.

6. Dans ce contexte, les ministres ont fait le point des progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan d'action de Valence et des conclusions de la réunion ministérielle de Naples. Dans la perspective des réunions des ministres euro-méditerranéens des affaires étrangères qui se tiendront sous la présidence néerlandaise et la présidence luxembourgeoise et du dixième anniversaire du lancement du processus de Barcelone, l'an prochain, ils ont invité le Comité euro-méditerranéen à élaborer des propositions et des orientations concrètes pour aller de l'avant. Ils ont reconnu que les progrès réalisés dans la mise en œuvre du plan d'action de Valence ont été insuffisants et qu'il convient d'accélérer les travaux. Il y a lieu de mettre davantage l'accent sur les réalisations tangibles plutôt que sur le processus. Des décisions définitives ont été prises en ce qui concerne la fondation euro-méditerranéenne pour un



dialogue entre les cultures, afin de veiller à ce que celle-ci soit établie conformément au calendrier convenu.

7. À Naples, les ministres des affaires étrangères ont demandé aux hauts fonctionnaires d'examiner les méthodes de travail du partenariat euro-méditerranéen. La présidence s'est attelée à cette tâche et, à l'issue d'un vaste processus de consultation avec les partenaires, a publié un document de travail relatif à l'amélioration des méthodes de travail du partenariat. Ce document a reçu un accueil favorable de la part des hauts fonctionnaires des trente-cinq pays partenaires. Les ministres se sont félicités de l'accord concernant l'amélioration des méthodes de travail du partenariat, qui prévoit la création de groupes ad hoc pour préparer les discussions, des propositions visant à augmenter le sentiment de responsabilité commune en donnant un rôle plus important aux partenaires méditerranéens, ainsi que des améliorations techniques. En outre, dans le prolongement de ce document, deux groupes thématiques ad hoc ont été créés et ont tenu leur première réunion respectivement les 5 et 7 avril, afin d'élaborer des programmes de travail relatifs aux mesures de renforcement du partenariat et à la politique européenne de voisinage. Ces projets de programmes de travail ont été bien accueillis lors de la réunion ministérielle.

8. Des progrès sensibles ont été enregistrés dans le cadre du processus d'association, qui est au cœur du partenariat euro-méditerranéen. Des accords d'association sont désormais en vigueur avec le Maroc, la Tunisie, Israël et la Jordanie, ainsi que, à titre intérimaire, avec l'Autorité palestinienne. Des accords intérimaires existent également avec l'Égypte et le Liban. Les procédures de ratification de l'accord conclu avec l'Égypte sont achevées et la première réunion du Conseil d'association UE-Égypte est prévue en juin 2004. Le processus de ratification des accords conclus avec le Liban et l'Algérie est lui aussi bien avancé. Tous les partenaires ont une fois encore été encouragés à accélérer le processus de ratification des accords d'association qui ne sont pas encore en vigueur.

L'UE juge par ailleurs encourageants les progrès accomplis en vue de la conclusion d'un accord d'association avec la Syrie, et elle a bon espoir que les points en suspens, d'ailleurs peu nombreux, seront bientôt réglés; la Syrie pourra dès lors rejoindre le groupe des pays euro-méditerranéens ayant signé un accord d'association ou un accord intérimaire avec l'Union et le réseau des accords d'association euro-méditerranéens sera ainsi complété. Il s'agit de progrès importants pour la réalisation des objectifs formulés dans la déclaration de Barcelone et pour le renforcement de la coopération sud-sud.

9. Dans le cadre de la poursuite des objectifs du partenariat euro-méditerranéen, les ministres ont attiré l'attention sur la priorité qu'ils accordent à la promotion de l'égalité entre les sexes et du rôle des femmes dans la société.



Les ministres ont souligné l'importante contribution des femmes dans tous les secteurs, y compris l'enseignement, les services publics, l'administration de la justice, les affaires, l'agriculture et le développement rural. Ils ont fait figurer la promotion du rôle des femmes dans la société, tant au nord qu'au sud de la Méditerranée, parmi les principales ambitions du partenariat euro-méditerranéen.

II. ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE EURO-MÉDITERRANÉENNE

10. Les ministres ont salué la création à Athènes les 22 et 23 mars de l'Assemblée parlementaire euro-méditerranéenne, qui permettra d'améliorer la coopération en matière de démocratisation et d'alimenter tous les domaines du partenariat. Le président de l'Assemblée a pris la parole lors de la réunion des ministres des affaires étrangères. Les partenaires ont encouragé l'Assemblée à prendre position sur les principales questions relevant du partenariat. Les ministres se sont accordés sur la nécessité d'organiser les rapports entre les institutions sans mettre en place une procédure de consultation formelle excessivement lourde.

III. PARTENARIAT STRATÉGIQUE ENTRE L'UE ET LA RÉGION MÉDITERRANÉENNE AINSI QUE LE MOYEN-ORIENT

11. L'UE a présenté un aperçu de ses discussions internes sur sa proposition de partenariat stratégique pour la région méditerranéenne et le Moyen-Orient, et elle a encouragé les partenaires à présenter des observations et des suggestions sur ce partenariat stratégique et sur les mesures de suivi y afférentes. L'UE a rappelé que le Conseil européen, lors de sa dernière réunion, a souligné qu'il est important de procéder à des consultations intensives avec les pays concernés. Les ministres ont salué l'occasion offerte par la réunion ministérielle à mi-parcours de Dublin d'examiner avec les partenaires le volet méditerranéen du partenariat stratégique proposé par l'UE et aussi de souligner l'attachement de l'UE au processus de Barcelone, ainsi que son souhait de le développer, y compris par la politique européenne de voisinage.

12. À cet égard, l'Union européenne et les partenaires méditerranéens ont examiné les questions relatives aux réformes et à la démocratisation dans la région. Les instruments existants, tels que les accords d'association et les plans d'action nationaux dans le cadre de la politique européenne de voisinage, devraient être pleinement mis à profit pour soutenir les réformes et la modernisation.

13. L'UE a indiqué qu'elle poursuivra sa stratégie spécifique de partenariat avec la Méditerranée et le Moyen-Orient, fondée sur les cadres existants, et en particulier le processus de Barcelone en ce qui concerne la Méditerranée, et en s'attachant à coordonner les différents cadres de manière appropriée. L'UE a en



outre affirmé qu'elle est prête à coopérer avec d'autres acteurs en vue d'assurer la complémentarité avec d'autres initiatives, notamment avec les États-Unis et dans le cadre des sommets du G8 et de l'OTAN en juin. L'UE s'est déclarée disposée à collaborer étroitement avec les initiatives émanant de la région, y compris en tenant compte des résultats du Sommet de la Ligue arabe.

14. Les ministres sont convenus que l'engagement clair de faire avancer le processus de paix au Moyen-Orient par la mise en œuvre de la feuille de route est essentiel au succès de cette politique. Avancer dans la recherche d'une solution au conflit au Moyen-Orient ne saurait être une condition préalable aux réformes que doivent engager d'urgence les pays de la région, et inversement. Il est néanmoins évident qu'il ne sera pas possible d'édifier une zone commune de paix, de prospérité et de progrès tant qu'il n'y aura pas de règlement juste et durable du conflit.

IV. PROCESSUS DE PAIX AU MOYEN-ORIENT

15. Les ministres ont passé en revue les événements intervenus depuis leur dernière rencontre, à Naples, et se sont beaucoup inquiétés de la situation au Moyen-Orient. La présidence a informé les partenaires des résultats de la réunion du Quatuor international qui s'est tenue à New York le 4 mai. Ils ont pris note avec satisfaction de la déclaration qu'a faite le Quatuor à l'issue de la réunion et se sont félicités du programme d'action qui y est exposé. Le Quatuor devrait jouer un rôle actif dans la réalisation de l'objectif, qui est d'établir une paix globale dans la région, et il devrait encourager les parties à aller résolument de l'avant sur la base des principes énoncés dans sa déclaration de New York.

16. Les ministres ont réaffirmé leur volonté de voir les parties s'accorder sur une solution négociée fondée sur l'existence de deux États, qui permette qu'un État palestinien viable, d'un seul tenant, souverain et indépendant coexiste dans la paix avec un État d'Israël vivant à l'intérieur de frontières reconnues et sûres. Ils ont réaffirmé leur conviction que la feuille de route représente le seul moyen de parvenir à ce résultat. Ils ont invité les deux parties à s'acquitter des obligations qui leur incombent en vertu de celle-ci. Ils ont déclaré que toute modification du tracé des frontières d'avant 1967 ne pourra intervenir qu'à la suite d'un accord entre les parties. Les ministres ont relevé que la question des réfugiés et la manière dont le droit au retour pourra s'exercer relèvent aussi des négociations sur le statut définitif et que la feuille de route indique qu'un accord final et général sur le statut définitif mettant un terme au conflit israélo-palestinien doit prévoir un règlement accepté, juste, équitable et réaliste de cette question. Les ministres ont mis l'accent sur le principe selon lequel on ne saurait préjuger des questions relatives au statut définitif car elles doivent faire l'objet d'une négociation et d'un accord entre les parties elles-mêmes. Des questions telles que celles des frontières et des réfugiés doivent être réglées de



commun accord entre Israéliens et Palestiniens sur la base des résolutions 242, 338, 1397 et 1515 du Conseil de sécurité, du mandat du processus de paix de Madrid, du principe de la terre contre la paix, des accords antérieurs et de l'initiative arabe de paix adoptée lors du sommet de la Ligue arabe tenu à Beyrouth, et d'une manière qui soit compatible avec la feuille de route.

17. Les ministres ont pris acte de l'annonce faite par le premier ministre israélien, M. Sharon, concernant un retrait de toutes les implantations à Gaza et de certaines parties de la Cisjordanie. Ils ont estimé que ce retrait doit aboutir à un retrait israélien total et à la fin complète de l'occupation de Gaza, et qu'il peut constituer une étape sur la voie de la coexistence de deux États; il pourrait s'agir d'une avancée déterminante dans la mise en œuvre de la feuille de route, pour autant que ce retrait se fasse dans le respect de certaines conditions, comme indiqué dans les conclusions du Conseil européen de mars 2004. Ils ont considéré que cette mesure devrait constituer une occasion à ne pas manquer de construire la paix au Moyen-Orient. Cette initiative devrait être orchestrée comme il se doit avec la communauté internationale, afin qu'elle puisse aboutir à une normalisation de la situation à Gaza, ce qui devrait permettre d'y garantir la sécurité et d'y mener des actions de réhabilitation et de reconstruction. Les ministres ont demandé instamment à toutes les parties de prendre d'urgence les mesures préparatoires à cette fin. Les ministres ont souligné la nécessité d'éviter un vide politique et les risques que cela comporterait au cours de la période intérimaire précédant le début d'un retrait. Ils ont rappelé qu'un certain nombre de mesures doivent être adoptées au cours des prochaines semaines dans les domaines politique, sécuritaire et humanitaire afin d'éviter une nouvelle aggravation de la situation et de relancer les progrès. Les ministres ont demandé instamment qu'il soit mis fin à la violence et au terrorisme et qu'un cessez-le-feu soit rétabli entre toutes les parties et groupes concernés. Ils ont invité les deux parties à reprendre sans plus tarder les négociations sur le processus de paix.

18. Les ministres ont souligné l'importance de l'initiative arabe de paix adoptée à Beyrouth le 28 mars 2002 par le sommet de la Ligue arabe, en vue d'établir au Moyen-Orient une paix globale qui devra également inclure la Syrie et le Liban.

19. Les ministres ont rappelé qu'une paix juste, durable et globale doit répondre aux aspirations légitimes des peuples tant israélien que palestinien. Ils ont invité tous les États de la région à ne ménager aucun effort pour promouvoir la paix et ont également insisté pour qu'ils luttent contre le terrorisme.



V. IRAQ

20. Les partenaires euro-méditerranéens ont indiqué qu'ils étaient résolus à aider le peuple iraquien au moment où ce pays entre dans une nouvelle ère de son histoire.

21. Les partenaires euro-méditerranéens ont appelé toutes les parties en Iraq à coopérer pour établir un Iraq souverain, indépendant, démocratique et pacifique, dont l'intégrité territoriale sera préservée et qui vivra en paix avec ses voisins, et ils se sont engagés à continuer d'aider le peuple iraquien à reconstruire son pays et à retrouver la place qui est la sienne au sein de la communauté régionale et internationale.

22. Ils se sont félicités du consensus auquel sont parvenues les différentes parties en Iraq en signant, le 8 mars, la nouvelle loi administrative de transition, et ils ont formulé l'espoir que cet événement encourageant permettra au processus de transition d'avancer rapidement.

23. Ils ont noté que la situation que connaît l'Iraq en matière de sécurité reste un obstacle majeur à l'aboutissement du processus politique et du processus de reconstruction.

24. Les partenaires ont condamné la violence et les attentats terroristes sous toutes leurs formes, y compris les enlèvements et l'assassinat brutal d'otages. Ils ont fait part de leur réprobation quant aux prises d'otages en toute circonstance et ont demandé aux responsables de ces actes de libérer sains et saufs et sans délai tous les otages encore détenus et de renoncer à de tels actes.

25. Les partenaires ont condamné les mauvais traitements infligés aux prisonniers en Iraq par les forces d'occupation, en violation du droit humanitaire international. Ils ont noté que les autorités des États-Unis et du Royaume-Uni ont réagi immédiatement en diligentant des enquêtes sur les mauvais traitements dont il est fait état et qu'elles sont déterminées à réparer tout manquement au droit humanitaire international.

26. Convaincus qu'il est essentiel, pour que le processus de transition politique soit couronné de succès, que les Nations Unies y jouent un rôle important, les partenaires euro-méditerranéens ont accueilli favorablement la décision qu'a prise le Conseil de gouvernement iraquien d'inviter les Nations Unies à prêter leur concours au transfert de souveraineté, à la fin du mois de juin 2004, et à l'organisation des futures élections nationales; ils se sont félicités que le Secrétaire général des Nations Unies, M. Kofi Annan, ait accepté cette invitation. Ils se sont réjouis à la perspective de voir les Nations Unies jouer un rôle déterminant et de plus en plus marquant, entériné par le Conseil de sécurité, au cours de la période précédant la transition ainsi qu'après celle-ci, et



ont indiqué qu'ils soutenaient M. Lakhdar Brahimi, conseiller spécial de l'ONU, dans les efforts qu'il déploie.

VI. PARTENARIAT POLITIQUE ET DE SÉCURITÉ

Dialogue sur les questions politiques et de sécurité

27. Les ministres ont exprimé leur détermination à donner davantage de substance au dialogue politique et de sécurité malgré les obstacles constitués notamment par l'absence de progrès dans le processus de paix au Moyen-Orient. Ils ont pris acte des programmes de travail présentés par les groupes de travail ad hoc et attendent avec intérêt que des progrès soient accomplis dans les domaines couverts par les groupes.

EuroMeSCo

28. Les ministres ont noté que le prochain séminaire des hauts fonctionnaires EuroMeSCo/EuroMed se tiendra le 1^{er} juin à Dublin. Ils ont reconnu qu'EuroMeSCo continue d'apporter une contribution importante à la promotion du dialogue en cours dans le cadre du volet politique et de sécurité du processus de Barcelone, comme en témoigne l'adoption, par le partenariat euro-méditerranéen, d'EuroMeSCo en tant que mesure de confiance officielle.

Séminaires diplomatiques

29. Les ministres ont noté avec satisfaction qu'un 16^{ème} séminaire avait eu lieu récemment à Malte. Ils ont considéré que ces séminaires apportent une contribution importante au partenariat euro-méditerranéen et ont appuyé la poursuite de ces manifestations.

Droits de l'homme et démocratie

30. Les ministres ont souligné qu'il importe de faire progresser les recommandations qui figurent dans la communication de la Commission intitulée "Donner une nouvelle impulsion aux actions menées par l'UE dans le domaine des droits de l'homme et de la démocratisation, en coopération avec les partenaires méditerranéens". Les ministres ont réaffirmé que le partenariat euro-méditerranéen est fondé sur le respect des droits de l'homme, des libertés fondamentales et de la démocratie, composantes essentielles des accords d'association bilatéraux et du cadre multilatéral régissant les relations entre l'UE et ses partenaires méditerranéens. Ils ont également considéré que des progrès doivent encore être réalisés dans la région en ce qui concerne le respect des droits de l'homme et la démocratie. L'accent pourrait être mis sur l'extension et le renforcement du pluralisme politique, la réforme de la réglementation en vue de la mise en œuvre des engagements internationaux, l'amélioration du système judiciaire et du système pénal, une transparence



accrue, l'éducation et la sensibilisation, l'acceptation sans réserve de la participation de la société civile ainsi que l'amélioration des conditions dans lesquelles cette participation se déroule. Les ministres ont confirmé la nécessité du respect absolu du droit international par toutes les parties.

31. Les ministres ont noté que des contacts ont eu lieu avec un certain nombre de partenaires afin d'élaborer des plans d'actions conjoints conformément à la communication de la Commission à ce sujet, et une enveloppe financière est envisagée pour les pays qui adoptent des plans d'action. Un sous-comité d'association UE-Maroc sur les droits de l'homme, la démocratisation et la bonne gouvernance est en cours de création; les autres partenaires ont été encouragés à faire de même, en vue de permettre un travail et un suivi structurés; l'UE a indiqué que les droits de l'homme constitueront un volet important du chapitre politique des plans d'action dans le cadre de la politique européenne de voisinage. Par ailleurs, deux ateliers régionaux se tiendront cette année sur les droits de l'enfant (y compris les questions liées au droit de la famille et aux responsabilités parentales) ainsi que sur le racisme et la xénophobie. Les ministres ont noté que les activités au titre de l'Initiative européenne pour la démocratie et les droits de l'homme ont aussi été intensifiées, essentiellement dans le but de renforcer la société civile et d'améliorer la gouvernance et la lutte contre la corruption.

32. Les ministres se sont déclarés convaincus qu'il est essentiel de s'attaquer à ces questions pour parvenir à un développement économique, social et humain durable et pour assurer la paix, la stabilité et la prospérité dans la région, conformément à l'objectif du partenariat euro-méditerranéen.

Lutte contre le terrorisme

33. Les ministres ont déploré les récents attentats terroristes qui ont montré que la lutte contre le terrorisme doit constituer un objectif prioritaire. Ils ont par conséquent saisi cette occasion pour souligner que la coopération en matière de lutte contre le terrorisme devrait être intensifiée. Ces attentats n'ont fait qu'accentuer la nécessité de passer à des activités opérationnelles conjointes.

34. Dans la Stratégie européenne de sécurité, adoptée lors du Conseil européen de décembre 2003, l'UE a désigné le terrorisme comme étant l'une des menaces majeures pour les intérêts européens. Le Conseil européen des 25 et 26 mars 2004 a adopté une déclaration sur la lutte contre le terrorisme. Le Conseil européen a estimé qu'il était urgent de mettre pleinement en œuvre les mesures de lutte contre le terrorisme et a appelé à l'élaboration d'une stratégie à long terme de l'UE pour s'attaquer à l'ensemble des facteurs qui contribuent à alimenter le terrorisme. Il est également convenu d'objectifs stratégiques actualisés visant à renforcer le plan d'action de l'UE contre le terrorisme, qui a



été adopté au lendemain des attentats du 11 septembre 2001 et complété depuis par de nombreuses initiatives importantes.

35. La coopération devrait être intensifiée tant au niveau régional qu'au niveau bilatéral. Dans le cadre bilatéral, les ministres ont chargé les sous-comités sur la justice et la sécurité, existants ou en cours de création dans le cadre des accords d'association, de faire progresser de telles actions communes au niveau des experts en vue d'améliorer les normes et les capacités en matière de lutte antiterroriste et de contribuer à leur élaboration. La lutte contre le terrorisme devrait également être mise en œuvre dans le cadre des plans d'action qui sont adoptés au titre de la politique européenne de voisinage.

36. Les ministres ont également noté que la réunion informelle ad hoc de hauts fonctionnaires et d'experts sur le terrorisme qui s'est tenue le 21 avril a surtout permis un échange de vues concernant la possibilité de mettre en œuvre des activités opérationnelles conjointes.

Non-prolifération

37. Les ministres ont chargé les hauts fonctionnaires d'étudier les possibilités de renforcer le dialogue et la coopération sur les questions liées à la non-prolifération, en particulier pour promouvoir l'adhésion universelle à tous les traités multilatéraux pertinents et leur respect effectif, ainsi que la mise en œuvre de politiques efficaces de contrôle des exportations et de l'utilisation finale. Il convient d'étudier la création d'un mécanisme de coopération ainsi que la désignation de points de contact entre partenaires euro-méditerranéens. Du côté de l'UE, le Représentant personnel du Secrétaire général/Haut Représentant, M. Javier Solana, pourrait prêter son concours à ce processus. L'objectif final, tel qu'il est énoncé dans la déclaration de Barcelone, devrait rester d'établir, au Moyen-Orient, une zone exempte d'armes de destruction massive, nucléaires, chimiques et biologiques, et de leurs vecteurs.

PESD

38. Les ministres ont pris note du rapport sur le dialogue et la coopération entre l'UE et les partenaires méditerranéens dans le domaine de la PESD, qui a été élaboré par l'instance communautaire compétente, et ils se sont engagés à approfondir cette question au niveau officiel.

39. Les ministres ont pris note des efforts en cours pour approfondir ce dialogue dans le cadre du processus de Barcelone, comme convenu à Valence. Ces efforts devraient être axés sur les moyens d'augmenter la visibilité de ce dialogue, en créant des points de contact sur une base volontaire et en examinant la possibilité de coopérer avec des partenaires méditerranéens à des activités concrètes liées à la prévention des conflits et à la gestion des crises.



À cet effet, on pourrait mettre en place une coopération, à l'occasion des réunions des hauts fonctionnaires et dans d'autres configurations adéquates, y compris sur une base sous-régionale ou nationale; cette coopération ferait l'objet d'une coordination complète avec les activités menées dans le cadre du processus euro-méditerranéen. Ces efforts globaux seraient déployés en vue d'encourager la participation de partenaires méditerranéens, au cas par cas, à des opérations de gestion de crises.

VII. PARTENARIAT ÉCONOMIQUE ET FINANCIER

Organisation mondiale du commerce

40. Les ministres ont rappelé à tous les partenaires qu'ils doivent œuvrer pour que les négociations qui ont lieu actuellement au sein de l'OMC sur le commerce mondial, l'Agenda de Doha pour le développement, soit couronnées de succès, et reconnaître par là les avantages qui découlent d'un système commercial multilatéral efficace et fondé sur des règles.

Intégration commerciale et économique

41. Les ministres ont confirmé leur soutien aux initiatives en matière d'intégration commerciale et économique entreprises dans la région méditerranéenne. La conclusion en mars 2004 de l'accord d'Agadir ouvre la voie à une avancée majeure dans le domaine de l'intégration régionale sud-sud. Tout en appuyant les conclusions et la mise en œuvre rapide de cet accord, les ministres ont encouragé la participation d'autres partenaires méditerranéens. Les ministres ont confirmé leur convergence de vues sur le fait que les partenaires méditerranéens qui ont conclu des accords avec l'UE devraient devenir parties à l'accord d'Agadir, conformément aux dispositions dudit accord, ou conclure entre eux des accords de libre-échange, ce qui constituerait des étapes importantes dans la réalisation de la zone de libre-échange euro-méditerranéenne d'ici la date limite de 2010. Les ministres ont pris note de la mise en œuvre rapide du programme MEDA, doté de 4 millions d'euros, visant à soutenir l'accord d'Agadir et son secrétariat. Les ministres se sont félicités de la signature par la Turquie et le Maroc d'un accord de libre-échange.

42. Toutes les procédures nécessaires pour l'incorporation dans les accords d'association du protocole commun pan-euro-méditerranéen sur les origines, approuvé lors de la conférence des ministres du commerce tenue à Palerme en juillet 2003, devraient être bien avancées d'ici la prochaine conférence euro-méditerranéenne des ministres du commerce (qui doit se tenir en juillet 2004). Les ministres ont rappelé que l'objectif devrait être que le protocole commun pan-euro-méditerranéen sur les origines soit inclus dans tous les accords pour 2005. Pour les pays signataires de l'accord d'Agadir, cela interviendrait bien avant la fin de la période de transition prévue par l'accord, de sorte qu'un grand



nombre d'accords de libre-échange compatibles et interdépendants seraient opérationnels dans la perspective de la création de la zone de libre-échange euro-méditerranéenne.

43. Les ministres se sont félicités des progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan d'action de Palerme visant à faciliter la libre circulation des produits industriels. À Palerme, les ministres ont approuvé une liste de recommandations concernant les douanes et la facilitation des échanges.

Plusieurs partenaires méditerranéens ont déjà déterminé les secteurs prioritaires pour lesquels ils souhaitent améliorer l'accès au marché de l'UE par la mise en œuvre de la législation harmonisée de l'UE et la conclusion future d'accords sur l'évaluation de la conformité. Les ministres ont noté que l'analyse des différences d'approche sur la réglementation technique, la normalisation et l'évaluation de la conformité entre les partenaires et la législation de l'UE était en cours. Le groupe de travail sur l'intégration régionale présentera un rapport sur l'état des travaux lors de la prochaine conférence euro-méditerranéenne des ministres du commerce. Les activités en cours dans ce domaine seront prises en compte par la politique européenne de voisinage, dans le cadre de laquelle des mesures supplémentaires pertinentes peuvent être incorporées dans les plans d'action; le ciblage ainsi que la souplesse de l'aide peuvent être améliorés.

44. Les ministres ont reconnu que la libre prestation des services, domaine qui représentera une large part de l'activité économique future dans les pays partenaires méditerranéens, ouvrira la voie à des perspectives prometteuses pour les investisseurs et à une croissance propice à la création durable d'emplois. Une approche ambitieuse et modulée de la libéralisation des services, accompagnée d'un rapprochement des réglementations, est au cœur du programme économique du processus de Barcelone et des plans d'action de la politique de voisinage. À cet égard, tous les partenaires devraient œuvrer pour l'adoption d'un protocole commun concernant la libéralisation des services, qui est un aspect essentiel de la zone de libre-échange. Le protocole devrait servir de base commune pour la négociation de futurs accords bilatéraux qui soient pleinement compatibles avec les obligations découlant de l'Accord général sur le commerce des services de l'OMC.

45. Les ministres ont pris connaissance avec intérêt de l'étude du réseau FEMISE sur la poursuite de la libéralisation des échanges dans le domaine de l'agriculture dont on pourrait tenir compte pour la suite des travaux. Les ministres ont invité la Commission européenne à entamer des consultations avec tous les partenaires concernés sur la poursuite de la libéralisation dans le domaine agricole, dans le cadre des accords d'association. La libéralisation réciproque des échanges dans le domaine agricole devrait demeurer prioritaire pour l'approfondissement de la zone de libre-échange euro-méditerranéenne.



En outre, à la suite des résultats positifs de la première conférence euro-méditerranéenne sur l'agriculture, tenue à Venise en novembre 2003, les ministres ont reconnu que la coopération euro-méditerranéenne devrait être étendue aux aspects non commerciaux, notamment dans le domaine du développement rural durable, de l'agriculture biologique et des indications géographiques. Les ministres ont annoncé leur volonté commune de mettre en place une zone de libre-échange, qui couvrirait notamment les échanges agricoles, d'ici la date limite de 2010 fixée dans la déclaration de Barcelone. Ils ont également chargé les hauts fonctionnaires d'élaborer à cet effet une approche d'ensemble concernant les aspects non commerciaux, sur la base d'une feuille de route qui s'appuierait sur les arrangements existants pour parvenir à un niveau plus élevé et correct de libéralisation réciproque du commerce des produits agricoles; ce document serait présenté par la Commission dans le courant de l'année 2004.

46. Les ministres ont également indiqué leur volonté de mettre en place, d'ici 2010, une zone de libre-échange qui couvrirait notamment les échanges de produits agricoles transformés. Des négociations devraient avoir lieu pour renforcer la libéralisation dans ce secteur. Des discussions préliminaires sur l'amélioration des concessions réciproques ont déjà eu lieu avec le Maroc.

Lors de réunions récentes, Israël, la Tunisie, le Liban et l'Égypte ont indiqué qu'ils souhaitaient obtenir un meilleur accès au marché de l'UE. Il est également dans l'intérêt de l'industrie de l'UE que l'accès aux marchés de tous les partenaires méditerranéens soit amélioré. La feuille de route mentionnée au point précédent devrait tenir dûment compte des échanges de produits agricoles transformés.

47. Les ministres se sont félicités du lancement de l'évaluation de l'impact sur le développement durable de la zone de libre-échange euro-méditerranéenne. Cette étude pourrait servir de référence pour évaluer l'impact global du libre-échange ainsi qu'à la conception des futures politiques commerciales en vue de garantir la viabilité économique, sociale et environnementale. Les ministres ont encouragé toutes les parties intéressées à contribuer activement à l'étude afin que l'on puisse prendre en considération, de la manière la plus complète possible, tous les points de vue et sujets de préoccupation. L'évaluation de l'impact sur le développement durable pourrait devenir un instrument de référence pour tous les partenaires, ce qui contribuerait à la réalisation harmonieuse du libre-échange dans la région euro-méditerranéenne.

48. Les ministres ont noté que le séminaire euro-méditerranéen sur la transition économique qui doit se tenir en juin 2004 à Bruxelles sera une excellente occasion d'examiner les priorités d'une réforme dans le cadre des objectifs approuvés dans les plans d'action nationaux au titre de la politique européenne de voisinage et dans le cadre des programmes indicatifs nationaux et



régionaux, le cas échéant. Ils se sont aussi félicités de l'initiative du Maroc et du Royaume-Uni d'organiser à Marrakech, en mai 2004, une conférence sur les conséquences sociales de la réforme économique. À Naples, les ministres sont convenus d'examiner l'établissement à long terme du dialogue économique régional. À cette fin, des réunions des ministres de l'économie et des finances, préparées par une réunion du dialogue économique régional rassemblant des fonctionnaires de haut niveau, devraient avoir lieu en principe tous les deux ans, compte tenu également des réunions ministérielles de la FEMIP.

49. Les ministres se sont félicités des nouvelles initiatives lancées à la suite de la réunion du groupe de travail sur la coopération industrielle euro-méditerranéenne qui a eu lieu à Rome en octobre 2003. Les travaux en cours en vue de l'adoption d'une charte euro-méditerranéenne pour l'entrepreneuriat et de la mise en œuvre d'un programme destiné à promouvoir les meilleures pratiques en matière de politique d'entreprise (MED BEST) sont deux exemples d'une coopération renouvelée mettant l'accent sur la réforme de la réglementation et la réforme administrative. Les ministres ont appelé à la mise en œuvre de mesures concrètes lors de la prochaine conférence euro-méditerranéenne des ministres de l'industrie.

50. Dans le droit fil des conclusions de la réunion des ministres des affaires étrangères à Naples, l'ouverture de l'espace européen de la recherche aux partenaires méditerranéens est réalisée dans le cadre d'un dialogue sur les politiques entre l'UE et ces pays sous les auspices du Comité de suivi de la coopération scientifique et technologique. L'UE a conclu des accords scientifiques avec la Tunisie, le Maroc et Israël, tandis qu'un accord a été paraphé avec l'Égypte. La Commission a rappelé que des sous-comités sur la recherche et l'innovation ont été créés au titre des accords d'association avec le Maroc, la Tunisie, Israël et la Jordanie; cet aspect figure dans les projets de plans d'action en matière de voisinage. MEDA et le programme-cadre fonctionnent en synergie: certaines activités structurelles ont récemment été lancées par la Commission pour accroître la participation des partenaires méditerranéens aux activités de RDT de la CE et améliorer l'efficacité des systèmes nationaux de recherche.

Coopération sous-régionale

51. Les ministres ont souligné que la coopération sous-régionale devrait être encouragée et renforcée. La nécessité d'établir des relations transfrontalières plus étroites et de resserrer les liens sous-régionaux, sur le plan institutionnel et de l'infrastructure, tant au Maghreb qu'au Mashreq, devrait devenir une priorité de plus en plus élevée dans le cadre du partenariat euro-méditerranéen. La mise en œuvre de cette politique pourrait commencer dans les trois pays du Maghreb central (Maroc, Algérie et Tunisie). Elle pourrait constituer une expérience pilote à cet égard, en vue de son extension à d'autres pays



partenaires. À cette fin, la Commission est prête à apporter un soutien financier à la coopération sous-régionale et à exploiter pleinement, comme ce fut le cas pour la coopération énergétique, le potentiel sous-régional des programmes régionaux actuels et futurs. Les nouveaux programmes de voisinage, qui font l'objet d'une communication de la Commission du 1^{er} juillet 2003, pourraient être un instrument important de coopération intrarégionale et interrégionale avec tous les voisins, notamment dans le domaine des infrastructures et de la coopération judiciaire.

Transports et énergie

52. Les transports et l'énergie demeureront deux secteurs où l'intégration régionale devrait servir de catalyseur pour les projets d'investissement. La coopération dans ces domaines pourrait tenir compte des deux communications de la Commission adoptées en 2003, d'une part sur l'élaboration d'une politique énergétique pour l'Union européenne élargie, ses voisins et partenaires et, d'autre part, sur le développement d'un réseau euro-méditerranéen de transport. La mise en œuvre des conclusions adoptées par les deux conférences euro-méditerranéennes des ministres de l'énergie tenues en 2003 devrait encourager les groupes de travail sur l'interconnexion électrique au Maghreb et au Mashreq et le Groupe "Énergie" tripartite entre Israël, l'Autorité palestinienne et la Commission à faire des progrès concrets.

53. Dans le domaine des transports, le soutien croissant au projet Galileo dans la région devrait fournir une base solide à une coopération future pour l'amélioration des conditions globales de navigation dans la région méditerranéenne. La participation des partenaires méditerranéens au projet Galileo devrait être encouragée. Les ministres se sont félicités du lancement, en 2004, de deux programmes dans le domaine des transports, l'un sur le système global Galileo de navigation par satellite et l'autre sur la sûreté et la sécurité maritime (SAFEMED), pour lesquels la contribution totale de la CE s'élève à 9 millions d'euros. La Commission a attiré l'attention sur la proposition visant à ouvrir des négociations sur des accords globaux dans le domaine de l'aviation ("accords euro-méditerranéens dans le domaine de l'aviation") avec certains partenaires méditerranéens. La Commission a indiqué que tant le secteur des transports que celui de l'énergie seraient considérés comme hautement prioritaires en vertu du nouvel instrument de voisinage afin d'améliorer la coopération transfrontalière à partir de 2007.

Développement durable et environnement

54. En ce qui concerne l'environnement, les ministres ont demandé que toutes les parties concernées ratifient sans tarder le protocole relatif à la protection de la mer Méditerranée contre la pollution, en vertu de la convention de Barcelone sur la protection de la Méditerranée, faisant observer que la Communauté



européenne venait de mener à bien ses procédures de ratification. Cette ratification, ainsi que la participation de la Commission européenne au Bureau de la convention de Barcelone, devraient améliorer l'efficacité de la convention. L'échange d'expériences dans le domaine du développement durable devrait être favorisé conformément au Plan de mise en œuvre du Sommet mondial pour le développement durable, de Johannesburg, et principalement avec les régions de la mer Baltique et de la mer Noire, comme indiqué dans la déclaration d'Athènes des ministres euro-méditerranéens de l'environnement. La mise en œuvre en 2004 du nouveau programme régional MEDA sur l'environnement contribuera également à l'amélioration de la coopération environnementale dans la région. En outre, dans le prolongement de la présentation faite lors de la conférence euro-méditerranéenne à mi-parcours, tenue en Crète en mai 2003, les ministres ont réitéré leur soutien au volet méditerranéen de l'initiative de l'UE dans le domaine de l'eau, lancée lors du Sommet mondial sur le développement durable à Johannesburg en 2002. Les ministres ont pris note du rapport de la Commission sur l'état d'avancement du Programme d'actions prioritaires à court et à moyen terme en matière d'environnement.

Technologies de l'information

55. Les ministres ont noté l'importance des technologies de l'information et des communications pour toutes les parties de part et d'autre de la Méditerranée. Ils ont noté qu'une conférence rassemblant des responsables et des experts se tiendra en juin à Dublin et mettra l'accent sur l'importance de l'information et des télécommunications pour la compétitivité et le développement durable de tous les partenaires, et ils ont émis le vœu que cette réunion soit couronnée de succès. Les ministres ont souligné le rôle joué par la réforme de la réglementation et le transfert des technologies par le biais de l'investissement dans le développement de secteurs modernes des technologies de l'information dans les pays partenaires méditerranéens. En guise de suivi de cette conférence, il est envisagé que l'Irlande accueille en 2005 une réunion ministérielle euro-méditerranéenne sur les TIC. Ces deux événements constitueront une contribution importante du partenariat euro-méditerranéen au sommet sur les technologies de l'information qui doit se tenir à Tunis en décembre 2005.

Coopération financière

56. Les ministres ont pris note du rapport sur l'état d'avancement des travaux qui a été présenté par la Commission en ce qui concerne les orientations récemment adoptées dans les programmes MEDA indicatifs nationaux et régionaux pour les partenaires méditerranéens. Les ministres ont relevé que l'axe principal de la coopération régionale dans les deux années à venir sera de soutenir les réformes de la réglementation pour la mise en œuvre de la zone de



libre-échange euro-méditerranéenne et les priorités de la politique européenne de voisinage.

L'amélioration du dialogue entre les populations et les cultures euro-méditerranéennes, conjuguée à un soutien spécifique à la fondation euro-méditerranéenne pour le dialogue des cultures, à l'instauration d'une coopération entre les municipalités et les autorités locales et à la poursuite du programme "Jeunesse", constituera une autre grande priorité au titre de la coopération régionale. Ces priorités, ainsi que la poursuite du soutien aux réseaux EuroMeSCo (instituts de politique étrangère) et FEMISE (instituts économiques), représenteront les grands domaines de la coopération régionale au cours de la période 2005-2006. En outre, de nouveaux programmes de voisinage sont prévus pour les années 2004-2006 et un nouvel instrument de voisinage, qui fera l'objet d'une proposition de la Commission dans les semaines qui viennent, est en cours d'élaboration pour la période postérieure à 2006 pour promouvoir l'intégration des réseaux et la coopération transfrontalière aux frontières extérieures de l'UE élargie. Les nouveaux programmes et instruments de voisinage viendront compléter les actions existantes.

57. Les ministres ont pris note des résultats obtenus dans la mise en œuvre de MEDA, qui ont été confirmés par la Commission. L'accent a été mis en particulier sur les progrès accomplis concernant le ratio paiements/engagements qui atteignait 90 % en 2003 (déjà 90 % en 2002, 68 % en 2001); les engagements représentaient en 2003 100 % des crédits disponibles (777 millions d'euros).

58. Les ministres sont convenus de l'importance stratégique d'accorder une aide financière suffisante au développement économique et social, en particulier dans le cadre des futures perspectives financières de l'UE.

Encourager l'investissement privé

59. Les ministres ont salué le succès des actions entreprises au titre de la FEMIP. Ils ont noté que la BEI a récemment ouvert un bureau au Caire et envisage d'en ouvrir de nouveaux dans d'autres pays partenaires méditerranéens. L'importance de l'investissement privé en tant que principal moteur de la croissance et de la création d'emplois dans la région a été reconnue. Il est essentiel que les efforts déployés par la BEI dans le cadre de la FEMIP, dont les prêts ont atteint 2 milliards d'euros en 2003, et d'autres instruments et institutions, soient complétés par des réformes résolues de la réglementation afin de faciliter l'investissement, notamment étranger. L'investissement privé est éminemment dépendant de l'environnement politique, économique et social. Les ministres ont décidé d'œuvrer à l'amélioration du climat afin d'encourager les investissements privés. Si l'on



veut promouvoir des investissements productifs, il est fondamental de s'atteler systématiquement à réformer la réglementation afin de créer un environnement stable favorable aux entreprises. La FEMIP devrait continuer de mettre l'accent sur l'accroissement de l'investissement privé, notamment dans les PME, et de soutenir la création de nouveaux emplois. À cet égard, ils se sont aussi félicités des travaux du réseau ANIMA qui rassemble des organismes de promotion des investissements et qui, si son action est jugée positive, devrait continuer d'être soutenu. Les réformes de la réglementation dans le domaine de l'investissement devraient faire l'objet d'une attention spéciale dans le cadre des plans d'action en matière de voisinage et des négociations sur la libéralisation des services.

Coopération régionale

60. Les ministres ont confirmé l'importance particulière de la coopération entre les régions des pays partenaires euro-méditerranéens, en tant qu'outil permettant de renforcer la visibilité du processus de Barcelone et de rendre le partenariat plus proche des sociétés civiles de la région. Dans cette perspective, ils ont salué les diverses activités en cours dans le cadre du projet pilote MED'ACT et pris note des conclusions de la réunion des maires euro-méditerranéens et de leurs représentants, qui s'est tenue à Bruxelles les 16 et 17 février dernier et qui visait à mettre en œuvre un programme spécifique concernant la coopération des autorités locales euro-méditerranéennes.

VIII. PARTENARIAT SOCIAL, CULTUREL ET HUMAIN

Fondation euro-méditerranéenne pour le dialogue entre les cultures et les civilisations

61. Les ministres ont décidé que la fondation s'appellerait la "Fondation euro-méditerranéenne Anna Lindh pour le dialogue des cultures". Ils ont accepté avec gratitude l'offre de l'Égypte et de la Suède d'en fixer le siège à la Bibliothèque d'Alexandrie en coordination avec l'Institut suédois d'Alexandrie. Les ministres ont noté que cette fondation serait une enceinte de discussions franches et ouvertes, accessible à toutes les parties.

62. En reconnaissance des offres faites par Chypre, l'Italie et Malte, les ministres ont décidé que, dans le cadre de ses activités avec le réseau de réseaux, la fondation serait particulièrement attentive à soutenir des manifestations dans ces pays.

63. Les ministres ont chargé le Comité euro-méditerranéen d'élaborer d'urgence un calendrier révisé des travaux à mener sur toutes les questions en suspens concernant la fondation.



64. Pour ce qui est du financement, on a rappelé que toutes les parties contribuent financièrement aux coûts d'établissement de la fondation, témoignant ainsi de leur volonté politique et du fait que la fondation est une propriété commune.

Éducation

65. Les ministres ont souligné que l'éducation est l'un des piliers les plus importants du dialogue interculturel dans la région euro-méditerranéenne. L'éducation revêt également une importance essentielle en ce sens qu'elle permet aux partenaires de participer pleinement à l'économie de la connaissance. À cet égard, les ministres ont pris note de la réussite du programme TEMPUS, qui est déjà devenu un instrument important dans la plupart des pays dans des proportions qui dépassent les prévisions initiales. Ce programme, qui fonctionne par le biais de réseaux regroupant des établissements d'enseignement supérieur, a un impact durable sur les systèmes d'éducation des partenaires méditerranéens et contribue à renforcer le dialogue entre les cultures. Dans le même ordre d'idées, les ministres se sont réjouis des programmes bilatéraux d'envergure consacrés à l'éducation qui sont financés au titre de MEDA, et ont convenu que cela devrait rester prioritaire.

66. Pour ce qui est des autres actions régionales MEDA dans ce domaine, les ministres ont pris note des progrès accomplis, à savoir le lancement de la plateforme jeunesse Euromed pour le dialogue entre des représentants des organisations de jeunesse ainsi que l'organisation de réunions sous-régionales ultérieures, comme celle qui a eu lieu à Amman en mars; la préparation de la phase II d'EuroMed Audiovisuel et la conférence annuelle correspondante à Marseille, en avril 2004, qui mettra l'accent en particulier sur le cadre législatif permettant d'améliorer la circulation des produits audiovisuels dans la région; la mise en œuvre réussie de la phase III d'EuroMed Héritage et l'organisation, en juin 2004, à Rome, d'une conférence en vue de consolider les résultats positifs de ce programme. Les ministres ont rappelé les réalisations dans le cadre des actions régionales existantes et la nécessité pour la fondation euro-méditerranéenne d'éviter tout double emploi avec les programmes MEDA en cours. Ils ont décidé de faciliter la participation des sociétés civiles de la région au développement de ces programmes. Conformément aux conclusions de Naples, les ministres ont confirmé qu'ils comptent créer un espace euro-méditerranéen de l'éducation supérieure fondé sur l'expérience de l'espace commun d'enseignement supérieur UEALC et sur le programme TEMPUS-MEDA.



Questions concernant la justice et les affaires intérieures

Migration

67. Les ministres ont réaffirmé l'importance de la migration et indiqué que, correctement gérée, elle peut constituer un facteur positif pour la croissance socio-économique dans l'ensemble de la région.

68. La migration peut avoir une incidence sur la société d'accueil et sur les migrants eux-mêmes, par exemple en ce qui concerne les conditions sociales que connaissent les migrants et l'attitude de la population du pays d'accueil. La migration est liée à l'intégration sociale, culturelle et politique des migrants. Dans tous les pays, il faut par conséquent promouvoir l'intégration réussie des migrants, même si ce processus prend du temps et nécessite de la compréhension; il s'agit d'un domaine sur lequel l'attention doit se porter sans délai.

69. Dans ce contexte, les ministres ont réaffirmé l'importance d'une approche globale vis-à-vis de la migration et de l'intégration sociale des migrants en séjour régulier. Ils ont veillé à ce que le dialogue et la coopération en matière de migration entamé avec certains partenaires méditerranéens soit étendu à tous les partenaires. Le dialogue devrait porter sur les possibilités d'intensifier la coopération en ce qui concerne les causes profondes des migrations et la lutte contre la migration illégale. Les ministres ont confirmé une approche assurant un équilibre entre les préoccupations légitimes de tous les partenaires.

70. La lutte contre la migration illégale par la mer Méditerranée, ainsi que les infractions pénales qui y sont liées, y compris la traite transfrontalière des êtres humains, continuent de revêtir une importance essentielle. Des efforts concertés de tous les participants au processus de Barcelone devraient prévenir le transport par mer d'illégaux, cause par le passé d'accidents tragiques et de pertes de vies humaines. Les ministres ont convenu que le dialogue vise à garantir que tous les partenaires concernés et leurs autorités coopéreront d'une manière concrète et opérationnelle dans la région. Les ministres ont renouvelé leur engagement de conclure des accords de réadmission.

71. Les ministres ont pris note des faits survenus au cours de la première année de mise en œuvre du programme régional couvrant les secteurs de la justice, de la police et des migrations, qui permet à des experts et à des formateurs des pays euro-méditerranéens de travailler ensemble dans le cadre de la coopération judiciaire en matière civile et pénale, de la lutte contre le terrorisme, le trafic de drogue et la criminalité organisée, et d'une approche commune des migrations. Dans ces secteurs, les ministres ont encouragé et soutenu la mise en œuvre des actions identifiées respectivement avec l'Institut européen d'administration publique de Maastricht, le Collège européen de



police (CEPOL) et l'Institut universitaire européen-le centre Robert Schuman de Florence. Les ministres ont salué la création de réseaux dans le cadre de ces programmes, renouvelé le soutien total qu'ils apportent à leur mise en œuvre et déclaré attendre avec intérêt le renforcement de cette coopération lors de la deuxième phase du programme qui débutera en 2005.

Société civile

72. Les ministres se sont félicités de l'action déployée depuis la réunion ministérielle de Naples par les organisations de la société civile afin de garantir la continuité des travaux des forums civils et de veiller à ce qu'ils aient un impact au sein du partenariat. Le but recherché est d'associer, dans le cadre d'un processus de coopération permanente, les organisateurs des forums civils précédents, ceux des forums à venir et un représentant d'une structure permanente traitant les principaux thèmes du partenariat. À cet égard, les ministres ont salué la préparation, par de vastes consultations nationales transparentes, de l'assemblée générale qui se tiendra en juin 2004 et le lancement officiel de la plate-forme du forum civil Euromed. La Commission a indiqué que la plate-forme sera chargée, conjointement avec des représentants nationaux de la présidence et les services compétents de la Commission, d'organiser les futurs forums civils.

Informations concernant le processus de Barcelone et visibilité de ce processus

73. Les ministres ont souligné qu'ils regrettent tout particulièrement le déficit d'informations qui persiste concernant le processus de Barcelone. Ils ont apporté leur soutien total au programme régional d'information et de communication lancé récemment, et convenu qu'ils encourageront tous les efforts déployés au niveau national et multilatéral pour renforcer la visibilité du processus de Barcelone et la perception qu'en a le grand public, notamment en contribuant aux activités menées dans le cadre du programme avec des personnalités influentes, les médias, les institutions officielles, le monde des affaires et la société civile.

IX. CONCLUSION

74. La réunion s'est tenue à un moment crucial dans les relations de l'UE avec la région méditerranéenne et au-delà. Elle a permis de réaffirmer un engagement politique résolu à l'égard du processus de Barcelone et de l'ensemble de ses activités. Les ministres ont aussi réaffirmé que le partenariat euro-méditerranéen contribue d'une manière sensible à la promotion d'un processus d'évolution politique et économique au bénéfice des populations de la région. Les ministres ont pris des décisions claires sur les problèmes en suspens et décidé d'accélérer le processus de mise en œuvre des engagements pris dans le cadre du plan d'action de Valence et des conclusions de la réunion



des ministres des affaires étrangères tenue à Naples. Les ministres ont approuvé les décisions finales concernant la fondation euro-méditerranéenne pour le dialogue des cultures. La réunion a aussi été l'occasion pour l'UE et les partenaires d'échanger leurs points de vue sur la politique européenne de voisinage. Enfin, les ministres ont saisi l'occasion qu'offrait la réunion ministérielle de Dublin pour mener une consultation intense sur les principes, les objectifs et les mesures de mise en œuvre du partenariat stratégique entre l'UE et la région méditerranéenne ainsi que le Moyen-Orient. Les ministres attendent avec intérêt de pouvoir discuter de ces questions et d'autres questions pertinentes lors de la prochaine réunion ministérielle euro-méditerranéenne à mi-parcours qui se tiendra pendant la présidence néerlandaise, les 29 et 30 novembre 2004.